

Assurance, Banque, Finance Spécialité:Gestion de clientèle Particuliers

RNCP11189 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	313
Code(s) ROME	C1206, C1205, C1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Evry-Val-d'Essonne

<http://www.univ-evry.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La Licence Professionnelle Finance, Banque, Assurance, option « Gestion de la clientèle particuliers » est destinée à former des conseiller clients en mesure de gérer les clients, identifier leurs besoins en fonction de leurs spécificités et de leur activité afin de les conseiller de façon personnalisée

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la licence Finance, Banque, Assurance, option « Gestion de la clientèle particuliers » gère un portefeuille de clients, l'élargit et le fidélise. Il analyse les situations financières et assure le suivi des comptes.

Il utilise les techniques du marketing pour vendre les produits financiers. Dans ce domaine, il met en œuvre les fondements de la négociation commerciale et il maîtrise les connaissances de la bancassurance, que ce soit dans les agences bancaires ou dans le domaine des assurances, où il vend tous les produits concernés : épargne, contrats d'assurance. Pour la banque, il conseille les clients en leur proposant les produits bancaires et les produits de placement les plus adaptés à leurs besoins et en montant les dossiers de crédits.

Il possède aussi des connaissances techniques particulières dans les nouvelles techniques de l'information associées aujourd'hui au métier de conseiller clientèle. Il sait analyser les documents financiers, et réaliser les tableaux de bord de gestion, et maîtrise parfaitement les nouvelles technologies en place dans son groupe

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces professionnels travaillent principalement dans les banques, les compagnies d'assurances.

Ils peuvent aussi exercer leurs compétences dans les sociétés de réassurance, les fonds de pension, les caisses de retraite, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés spécialisées dans l'épargne salariale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de clientèle particulier

- Conseiller clientèle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 295 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en échanges et gestion (28 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque · tension 5/5 (Très élevée) QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque · tension 3/5 (Modérée) QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	16 597
Jugés difficiles à recruter	24 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée) ; les professionnels des secteurs concernés représentent entre 25 et 50% des membres.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

idem

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11189/>